Fonctionnement base arrière juridique

La base arrière juridique est une personne qui ne sera pas présente sur le lieu de l'action, mais qui est essentielle pour celle-ci. Son numéro sera communiqué à l'ensemble des participant.es avant l'action. Elle reçoit les appels des proches des participant.es si celle.eux-ci vont en garde à vue.

Même si ce risque est peu probable, nous vous conseillons vivement d'en avoir une pour tout type d'action. Vous pouvez le voir au minimum comme un entraînement pour d'autres futures actions ;)

Principe de la base arrière juridique :

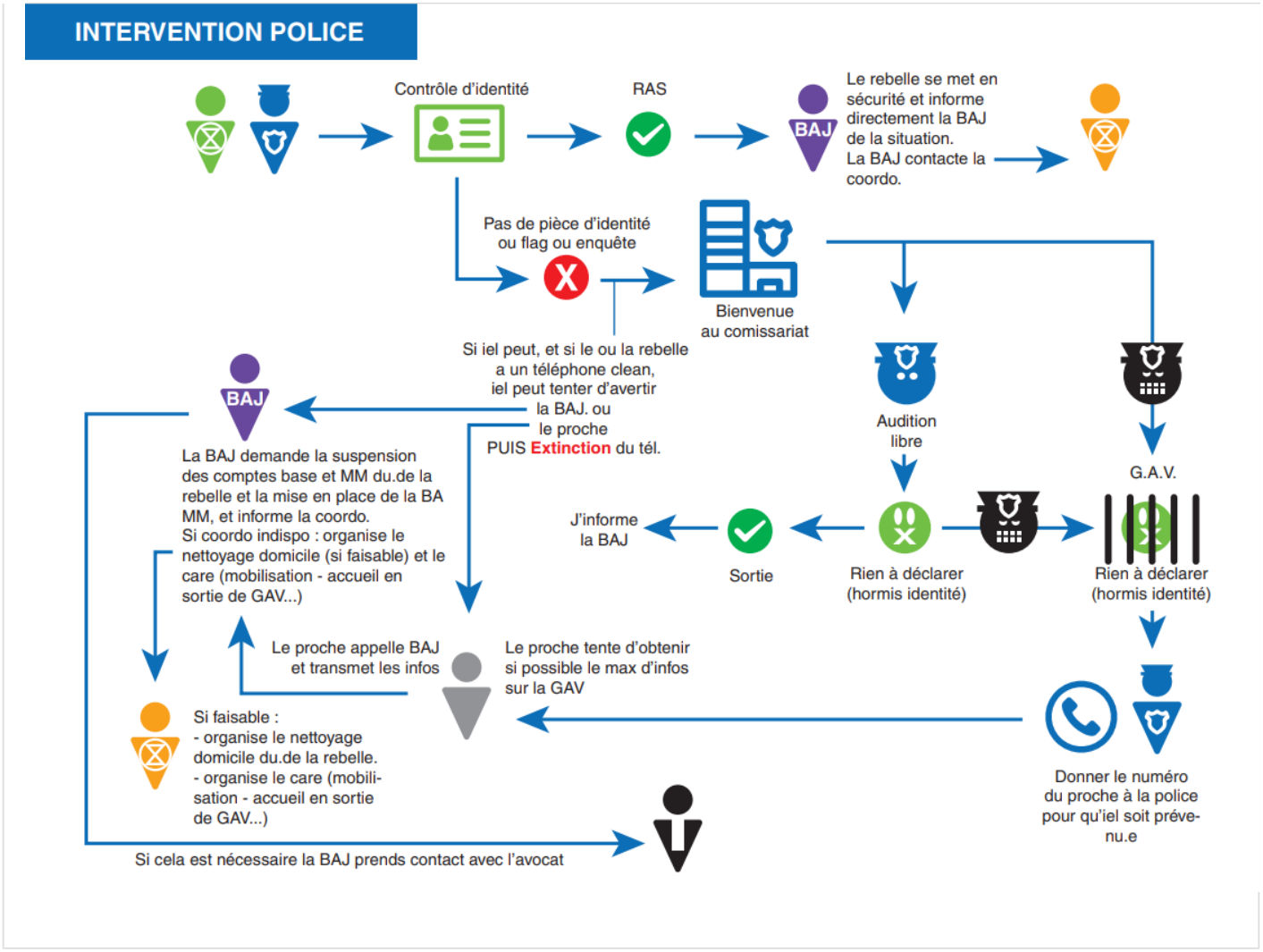
Chaque participant.e demande à un proche disponible d'être son *contact juridique*, et lui fournit le numéro de la base arrière juridique, ainsi que son pseudo. En cas de garde à vue, on a le droit d'appeler un proche (c'est en fait le commissariat qui s'en charge la plupart du temps) :

- Le participant donne le numéro de son *contact juridique* (son proche qui peut être n'importe qui) au commissariat, qui l'appellera. Son contact juridique doit demander à quelle heure le/la participant.e été mis.e en garde à vue, dans quel commissariat, et pour quel motif.
- Le *contact juridique* prévient ensuite la *base arrière juridique*, pour lui transmettre ces informations, afin que tout le monde sache où est la personne en garde à vue.

Chaque participant.e doit avoir noté le numéro de son contact juridique sur le bras ou sur la jambe (en cas de garde à vue, iel n'aura pas accès à son téléphone).

> Vous ne trouvez pas de base arrière juridique dans votre groupe local ? Elle peut se faire à distance : n'hésitez pas à poster un message sur un canal national Mattermost : Le canal Entraide par exemple !

Cliquez ici pour accéder à un schéma de fonctionnement présentant le principe de la Base Arrière Juridique.



Rôle de la Base Arrière Juridique :

Pendant l'action, la Base Arrière Juridique doit être disponible pour répondre au téléphone, en cas d'appel d'un proche.

En cas de garde à vue :

- La Base Arrière Juridique rassure au maximum les proches du/de la rebelle en garde à vue lors de l'appel, c'est aussi un vrai rôle de soin. Certain·es proches sont bien au fait du militantisme, d'autres peuvent être complètement inquiet·es et perdu·es d'avoir leur copaine, leur fille/fils, leur coloc en garde à vue. Iels pourront demander à parler directement aux avocat·es, c'est à décider en avec ce·tte dernièr·e si iels souhaite discuter directement avec elleux ou non, sinon la BAJ fait interface.
- Elle prévient les coordos de l'action.
- Elle prévient les modérateur.ices sur la Base, en leur envoyant un message, pour que leurs comptes soient désactivés le temps de la garde à vue, en indiquant les pseudos Mattermost des rebelles concerné.es, l'état de la situation pour chacun.e d'elleux, et les risques de non-protection des téléphones s'il y en a.
- Elle tente d'organiser un soutien pour le/la rebelle en garde à vue : il ne s'agit pas d'organiser une manifestation publique devant le commissariat, mais d'avoir au moins quelques rebelles qui seront présent.es durant la garde à vue et à la sortie du rebelles

pour le soutien, avoir un peu de quoi boire/manger... Pour cela, elle peut contacter les membres du groupe local, ou poster sur un canal d'infos régionales si cela paraît pertinent. Ce rôle d'organisation du soutien devant devant les commissariats peut aussi être réalisé par les personnes en charge du soin.

Créé 2022-11-26 19:53:05 CET par alice
Mis à jour 2026-01-07 17:09:01 CET par zak